

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 795

présenté par
M. Gernigon

à l'amendement n° 70 de M. Simion

ARTICLE 16

À l'alinéa 2, après le mot :

« décision »,

insérer les mots :

« prise à l'issue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (une « procédure » ne « prend » pas de « décision »).